



TREMBLAY les Villages

5, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY le Vicomte.

☎ 02.37.65.28.18.
☎ 02.37.65.30.66.

contact.mairie@tremblaylesvillages.com

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREMBLAY-LES-VILLAGES du 25 Mars 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 mars 2015 par **Madame Christelle MINARD**, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Tremblay les Villages.

Étaient présents : Christelle MINARD, Annabel DOS REIS, Arnaud LEHERICHER, Frédéric SEVIN (arrivé à 20H30), Yves LAOUENNAN, Catherine BAZIN, Jean-Claude MORIN, Françoise LEREAU, Marc RAVANEL, Karine LECLUYSE, Agnès SESCHEBOEUF, Virginie BOUCHARD, Gregory MAIN, Mylène MILON, Jean-Luc SORAND, Ariel ALLARD, Thibault PELLETIER

Étaient absents en ayant donné pouvoir :

Nathalie DAVIAU, a donné pouvoir à Annabel DOS REIS

Marie-France CABARET, a donné pouvoir à Jean-Luc SORAND

Étaient absents : -

Nombre de personnes présentes : 17

Excusés avec pouvoir : 2

Nombre de votants : 19

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Agnès SESCHEBOEUF

Délibération DCM 2015.03.25.07. RÉVISION DES TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES SALLE COMMUNALES

Madame le Maire rappelle les conditions de mise à disposition des salles des fêtes et propose de revoir les tarifs à la baisse afin que les locations de salles soient accessibles au plus grand nombre. Les salles communales sont mises à disposition sous réserve de respect des conditions suivantes:

1°) Respect du règlement intérieur,

2°) Comparaison des états des lieux entrée et sortie,

3°) Fourniture d'une attestation d'assurance couvrant tous les risques notamment matériels et responsabilité civile.

SALLE DE TREMBLAY LES VILLAGES

(capacité 120 personnes assises et 200 personnes debout)

- Association du Ressort Territorial de Tremblay les Villages:
Mise à disposition gratuite
- Pour les Habitants du Ressort Territorial de Tremblay les Villages
½ Jour: 130,00 € TTC
1 jour: 230,00 € TTC
2 jours: 450,00 € TTC
- Toutes autres réservations Hors Ressort territorial de Tremblay-les-Villages
½ Jour: 200,00 € TTC
1jour: 400,00 € TTC
2 jours: 700,00 € TTC

Une caution sera demandée à la réservation d'un montant de 500 € et sera rendue après état des lieux.

Chêne-Chenu Ecublé Gironville-Neuville
St Chéron des Champs Theuvy-Achères Tremblay-les-Villages



TREMBLAY les Villages

SALLE DE CHENE CHENU (capacité 60 personnes)

- Association du Ressort Territorial de Tremblay les Villages:
Mise à disposition gratuite
- Habitants du Ressort Territorial de Tremblay les Villages
½ Jour: 70,00 € TTC
1 jour: 130,00 € TTC
2 Jours: 200,00 € TTC
- Toutes autres réservations hors Ressort territorial de Tremblay-les-Villages
½ Jour: 200,00 € TTC
1 jour: 350,00 € TTC
2 jours: 700,00 € TTC

Une caution sera demandée à la réservation d'un montant de 500 € et sera rendue après état des lieux

CHAPITEAUX

Exclusivement réservés pour les associations du Ressort Territorial de Tremblay-les-Villages

2 Jours: 6 X 6: 50,00 € TTC
 12 X 6: 100,00 € TTC

Le chapiteau sera monté et démonté par l'association qui le loue, laquelle devra le rendre propre et sec.
Une caution sera demandée à la réservation d'un montant de 100 € et sera rendue après état des lieux
Il est précisé que le chapiteau est pré-affecté au Préau du groupe scolaire Jean-Jacques SEVIN pour la manifestation du 14 juillet.

Madame MINARD soumet cette proposition au vote:

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité la mise à jour des conditions et les tarifs de mise à disposition des salles municipales.
Ces tarifs seront applicables à compter de la présente délibération.

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'État et affichage.

**Le Maire,
Christelle MINARD**